

# CESTAS

## COMMUNE DE CESTAS

Exercice 2018

### RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -  
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement  
109 Avenue Blaise Pascal  
33160 Saint Médard en Jalles

Tél : 06 28 77 16 49  
email : [contact@icare-conseil.com](mailto:contact@icare-conseil.com)

## SOMMAIRE

<b>I - OBJET DU DOCUMENT.....</b>	<b>3</b>
<b>II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....</b>	<b>3</b>
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	4
II.3.1 - Généralités.....	4
II.3.2 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement.....	4
II.3.3 - Abonnés industriels.....	5
II.3.4 - Autres utilisateurs du service -Dépotage de matières de vidange.....	5
<b>III - LE RÉSEAU DE COLLECTE.....</b>	<b>5</b>
III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU.....	5
III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU.....	5
III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES – EFFLUENTS EXTÉRIEURS.....	6
<b>IV - LA STATION D'ÉPURATION.....</b>	<b>6</b>
IV.1 - DESCRIPTION GÉNÉRALE.....	6
IV.2 - RÉSULTATS DES MESURES SUR LA STATION.....	7
IV.2.1 - Les flux de pollution entrants.....	7
IV.2.2 - Les charges hydraulique.....	7
IV.2.3 - Les performances de l'épuration – valeurs en sortie.....	8
IV.3 - LA FILIÈRE BOUES ET LES SOUS-PRODUITS.....	9
<b>V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....</b>	<b>9</b>
V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX.....	9
V.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX.....	9
<b>VI - LES TRAVAUX ET LES ÉTUDES.....</b>	<b>10</b>
VI.1 - LES TRAVAUX RÉALISÉS OU PRÉVUS.....	10
VI.2 - LES AMÉLIORATIONS DU SERVICES.....	10
<b>VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....</b>	<b>11</b>
VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT.....	11
VII.1.1 - Préambule.....	11
VII.1.2 - La part de la collectivité.....	11
VII.1.3 - La part de l'exploitant.....	11
VII.1.4 - Les taxes.....	11
VII.1.5 - Récapitulatif.....	12
VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	14
VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement.....	14
VII.2.2 - Compte administratif.....	14
VII.2.3 - Évolution de la dette.....	14
<b>VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....</b>	<b>16</b>
<b>Annexe</b>	
A1 – Fiche de synthèse des indices de performance.....	17
A2 – Informations Agence de l'Eau sur redevance.....	21

## I - OBJET DU DOCUMENT

Un document de synthèse pour les élus et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

## II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE

### II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

La commune de Cestas se situe au Sud de l'agglomération Bordelaise, entre la RD125 (Bordeaux Arcachon) et la RD1010 (Bordeaux Bayonne).



Elle se caractérise par un habitat principalement sous forme de lotissements de maisons individuelles réparti en 4 secteurs : au nord le secteur de Gazinet, en limite de Pessac, à l'ouest le secteur de Pierroton avec des entreprises et des industries, au centre, le Bourg de Cestas et au Sud le secteur de Réjouit.

La population desservie par le réseau d'eau potable en 2017 est de 16 892 habitants (INSEE 2015) répartie en 7 891 abonnés. La commune de Cestas dessert aussi des habitations situées sur la commune voisine de Pessac.

Pour les 7 513 abonnés du service de l'assainissement collectif, on peut estimer que 15 928 habitants sont raccordés, soit 94 % de la population.

Le service du SPANC dénombre 310 habitations non raccordées au réseau collectif.

### II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

La commune de Cestas a délégué la gestion de l'ensemble du Service Public de l'Assainissement Collectif à la Société VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux par un contrat d'affermage qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de 12 ans et se terminera le 31 décembre 2027

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

#### II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire

<b>Gestion des abonnés :</b>	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service; Accueil des usagers; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux;
------------------------------	---

Une répartition des tâches entre le gestionnaire et la collectivité

**Accueil du public**

Centre de Cestas  
– Place Haltza du  
lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00  
☎ 05 61 80 09 02

Service urgence  
☎ 0 810 003 385  
(24 h/ 24)

Site internet :  
[www.service-client.veolieau.f](http://www.service-client.veolieau.f)

**Gestion du service :**

Vérification de la bonne réalisation des raccordements.  
Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages;  
Astreintes;  
Traitement des informations et interventions pour les pannes;  
Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement;  
Analyses et suivi de la qualité de l'eau épurée et du fonctionnement des stations;  
Gestion des boues des stations;  
Intervention pour désobstruer le réseau.

**Renouvellement :**

Des installations électriques, des télégestions, des pompes  
Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages  
Des branchements

**Divers :**

Des installations de traitement hors génie civil  
Fourniture et mise à jour des plans  
Campagne de recherche des eaux parasites  
Participation à l'élaboration des programmes d'investissement  
Avis sur les raccordements futurs dont lotissements

**II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité****Investissement :**

Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations;  
Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation;  
Déplacement des conduites

**Renouvellement :**

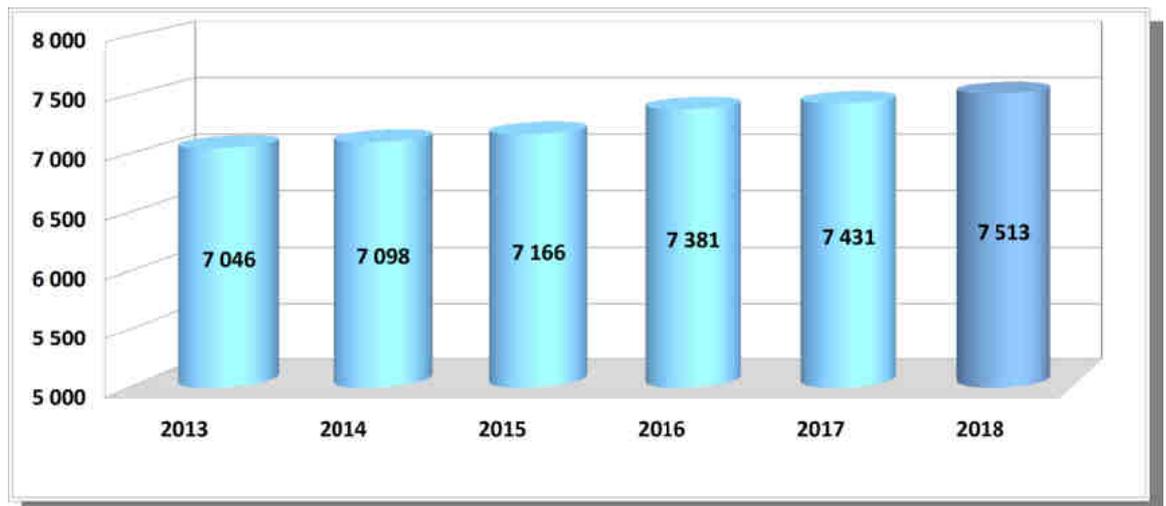
Des ouvrages de génie civil  
Des canalisations et ouvrages accessoires

**II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT****II.3.1 - Généralités**

Sur la population totale de 16 892 habitants, environ 15 928 habitants représentant 7 513 abonnés (7 431 en 2017) sont raccordés au réseau de collecte, soit environ 94 % de la population. Le service reçoit aussi les effluents provenant du secteur de Toctoucau sur la commune de Pessac (Bordeaux Métropole).

Par rapport à 2017, on constate une augmentation de 1,1% du nombre d'abonnés soit 82 nouveaux abonnés. Ce chiffre est plus faible qu'en 2016 mais plus fort qu'en 2017.

L'évolution du nombre d'abonnés est la suivante :

**II.3.2 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement**

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a fait réaliser en 2004 un schéma d'assainissement.

Une  
augmentation  
de 1,1% du  
nombre  
d'abonnés  
pour un total  
de 7 513

### II.3.3 - Abonnés industriels

L'exploitant indique que 3 industriels font l'objet d'une convention spécifique de raccordement en raison de la qualité des effluents qu'ils produisent et que 6 autres n'ont qu'une autorisation de déversement (effluents de type non industriel) :

Des activités non domestiques disposant d'autorisations ou de conventions de rejet

Nom	Activité	Date autorisation	Date convention
Entreprise PIQUET	Conserves de viandes	20/04/1998	Janvier 2016
Langlois chimie	Produits chimiques	12/07/2013	Janvier 2016
Stricker Spine SAS	Matériels médicaux	24/10/17	01/01/16
REXEL	Entreposage	En cours	/
SAS Carrefour	Stockage-logistique	28/10/14	/
Entreprise Paprec	Logistique – déchets entreprise	02/12/14	/
Logistique France SAS	Nettoyage	18/11/14	/
Rachel Photos	Studio photographique	12/02/15	/

Ces industriels disposent de pré-traitements pour envoyer dans le réseau des effluents compatibles avec la station d'épuration.

### II.3.4 - Autres utilisateurs du service -Dépotage de matières de vidange

Les stations ne sont pas équipées pour recevoir des matières de vidange.

La station traite aussi des effluents provenant du secteur de Toctoucau sur la commune de Pessac selon la convention en vigueur.

## III - LE RÉSEAU DE COLLECTE

Un réseau de 232,2 km de canalisations dont 113 km de réseau gravitaire et 26 km de refoulement avec 58 postes de refoulement

Une amélioration des mesures des rejets par les déversoirs montrant de faibles déversements

### III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU

Le réseau de collecte comporte :

- ◆ Une station d'épuration d'une capacité de 21 000 eq.hab
- ◆ 58 postes de refoulement dont 12 équipés de trop plein, et 26,5 km de canalisations de refoulement.
- ◆ 206 km de réseau dont 113 km de réseaux eaux usées et 93 km de réseaux eaux pluviales
- ◆ 4 546 regards et 1 541 grilles-avaloirs
- ◆ 6 964 branchements soit 4 de plus qu'en 2017 (6 960 branchements)

Le réseau s'est étendu par incorporation de nouveau lotissements et quelques branchements individuels.

Il est recensé des déversoirs d'orage en tête de la station d'épuration et sur 11 trop pleins de poste. La collectivité a fait équiper en 2016 ces déversoirs de mesures de débordements, pour respecter la nouvelle réglementation et mieux connaître les conditions de déversement. Ceci se traduit par un **indice de connaissance des rejets au milieu naturel de 100 sur 120** alors qu'il n'était que de 30/120 en 2015.

Les mesures en 2018 montrent que pour une pluviométrie globale de 848 mm/an, 8 déversoirs seulement ont eu un déversement : dont les 4 les plus significatifs sont (en dehors de la station d'épuration) :

● Poste Cassini Peyre : 7 469 m <sup>3</sup>	● Poste Bouzet : 264 m <sup>3</sup>
● Poste Cocteau : 2 092 m <sup>3</sup>	● Poste Bellevue : 145 m <sup>3</sup>

Au total, ces déversements ont représentés 10 248 m<sup>3</sup>, soit 0,3 % des eaux arrivant à la station. Le volume 2017 était de 8 184 m<sup>3</sup> pour une pluviométrie de 713 mm.

### III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

Le délégataire signale 14 secteurs qui nécessitent de réaliser un curage plus de 2 fois par an, ce qui conduit à un **taux de curage fréquent de 10,5 pour 100 km de réseau** (9,45 en 2017).

Les secteurs concernés sont :

- Allée des Grépins
- Avenue Baron Haussmann
- Place du Chanoine Patry
- Avenue de l'Amasse
- Chemin de la Garenne à Pierroton
- Rue Champ Rollet
- Allée Camelinat
- Chemin de Combelonge
- Chemin de Peyre
- Allée des Noisetiers
- Chemin de Seguin – route de Fourc
- Chemin Lou Licot
- Avenue Toctoucau
- Avenue Maréchal de Lattre de Tassiny

**Un maintien des opérations de curage et d'inspection des réseaux avec un retour à la normale des désobstructions**

Afin de répondre aux nécessités d'exploitation de ces points de curage fréquent, ces secteurs font l'objet, dans le cadre du nouveau contrat de DSP, d'une surveillance et d'un entretien renforcé dont notamment :

- La localisation (lieu, longueur, date) des curages fréquents, des zones ayant fait l'objet d'un curage en précisant si le curage est préventif ou de désobstruction, d'un passage caméra, de test à la fumée
- L'instrumentation de certains « points de curage fréquent » par des capteurs de hauteur ou détecteurs de surverse générant des alertes par SMS

L'exploitant a réalisé les curages préventifs et les désobstructions suivantes :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	Total
<b>Curage préventif</b>						
Valeur (en m)	8 045	13 070	4 321	4 132	<b>5 557</b>	35 125
Evolution		62,46%	-46,29%	-4,37%	<b>34,49%</b>	
Taux de curage	7,03%	11,41%	3,77%	3,66%	<b>4,93%</b>	
<b>Curage curatif</b>						
Valeur (en m)	5 541	2 300	4 935	13 910	<b>3 279</b>	29 965
Evolution		-58,5%	-10,9%	181,9%	<b>-33,6%</b>	
<b>Désobstruction</b>						
Réseau	90	77	76	135	<b>67</b>	
Branchements	71	93	50	49	<b>41</b>	
<b>Inspections</b>						
Passage caméra (en m)	744	1 357	1 050	2 899	<b>3 617</b>	9 667
Tests à la fumée (en m)	9 794	0	0	0	<b>0</b>	9 794

La valeur forte de 2017 résulte des effondrements de canalisations Avenue de Toctoucau.

### III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES – EFFLUENTS EXTÉRIEURS

Le rapport du délégataire ne fait pas état de problème liés à des rejets d'origine non domestique.

Le raccordement de la zone de Toctoucau (Pessac – Bordeaux Métropole) amène le volume d'effluents suivant :

Année	2015	2016	2017	2018
Volume reçu en m <sup>3</sup> /an	32 319	32 000	45 012	62 655

Depuis 2017, ce volume est mesuré à l'arrivée du refoulement alors qu'avant il était issu des volumes d'eau potable consommés sur la zone.

## IV - LA STATION D'ÉPURATION

### IV.1 - DESCRIPTION GÉNÉRALE

Cette station mise en service en 1978 avec une capacité de 21 000 eq/hab, soit 3 150 m<sup>3</sup>/j et 1 260 kg/DBO5/jour fonctionne sur le principe des boues activées.

La filière comporte :

- ◆ Un relevage de tête avec 3 pompes à vitesse variable
- ◆ Un by-pass équipé d'un débitmètre qui sert en cas de débit arrivant trop important
- ◆ Des prétraitements dont le traitement des graisses
- ◆ Un bassin tampon pour réguler le flux hydraulique avec un second trop plein
- ◆ Un bassin d'anoxie pour traiter l'azote
- ◆ Une série de bassin d'aération
- ◆ Un clarificateur avec un rejet gravitaire vers l'Eau Bourde
- ◆ Une filière boues avec un silo et une déshydratation par une centrifugeuse. Les boues sont envoyées en compostage.
- ◆ Des équipements d'auto-contrôle

La station dispose d'une autorisation de rejet en date du 26 avril 2007 modifiée par arrêté préfectoral le 14 novembre 2011 (mesures des micro-polluants). Un nouvel arrêté de rejet a été notifié en mai 2017 avec une modification des normes de rejet sur le phosphore et des mesures complémentaires sur le milieu naturel.

## IV.2 - RÉSULTATS DES MESURES SUR LA STATION

### IV.2.1 - Les flux de pollution entrants

Cette station a fait l'objet en 2018 de 24 bilans d'autocontrôle par le délégataire (12 sur certains paramètres) et d'une visite de la société IRH chargée du contrôle de l'auto-contrôle. Les résultats sont les suivants :

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Valeurs mesurées		Evolution	Taux moyen de saturation
		2017	2018		
Equivalent habitants	21 000	13 524	13 922	2,9%	<b>66,3%</b>
Volume (m3/j)	3 150	2 944	3 867	31,4%	122,8%
DBO5 (kg/j)	1 260	598	631	5,4%	50,0%
DCO (kg/j)	2 520	2 104	2 093	-0,5%	83,1%
MES (kg/j)	1 417	915	967	5,7%	68,2%
Azote (kg/j)	315	232,0	265,0	14,2%	84,1%
Phosphore (kg/j)	84	29,5	28,7	-2,7%	34,2%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

Il est encore constaté une baisse de la quantité d'eau reçue par la station mais une augmentation des charges entrantes par rapport à 2016 et 2017.

le bilan de mai n'a pas été pris en compte car les valeurs sont aberrantes.

La société IRH a conclu à la totale conformité de l'auto-contrôle.

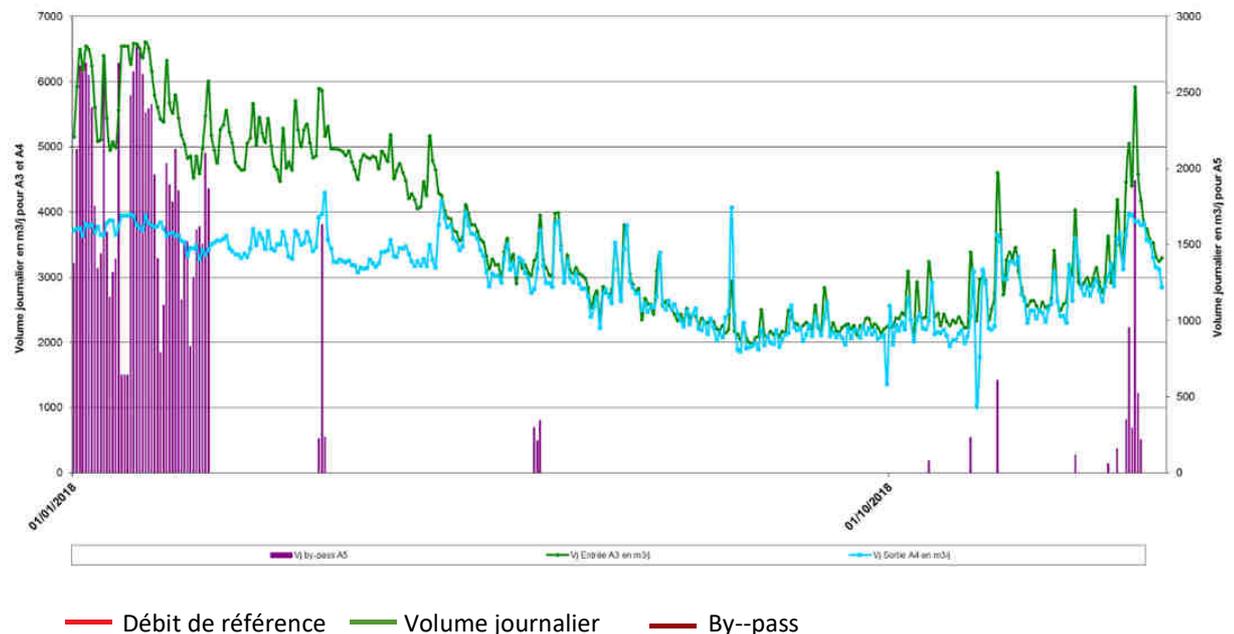
### IV.2.2 - Les charges hydraulique

En 2018, le suivi du débitmètre d'entrée montre des variations du débit entrant importantes selon les conditions météorologiques.

Les mesures en continu donnent les informations suivantes :

- la station a reçu sur l'année 1 328 419 m<sup>3</sup> en tête de station ( 1 077 452 m<sup>3</sup> en 2017). Elle dépasse parfois son débit de référence.
- le by-pass de tête a déversé 79 636 m<sup>3</sup> ( 21 783 m<sup>3</sup> en 2017), soit 6,0 % du volume total arrivant à la station. Le by-pass interne a déversé 92 751 m<sup>3</sup> ( 64 696 m<sup>3</sup> en 2017) d'eaux pré-traitées, soit 7 % du volume reçu. Les by-pass sont nettement plus importants qu'en 2017 et se concentrent en début d'année 2018
- Le délégataire poursuit activement la recherche des eaux parasites.

Les mesures en continu du débit ont montré des dépassements liés principalement à la pluviométrie avec des rejets par les by-pass. Le graphique suivant, issu des données de l'exploitant, montre clairement l'impact de la pluviométrie.



Une station avec un taux de saturation de l'ordre de 66,3 % sur les charges entrantes

Des arrivées d'eaux parasites mais des rendements corrects lors des bilans

#### IV.2.3 - Les performances de l'épuration – valeurs en sortie

Sur les 24 mesures (DBO5, DCO et MES) ou 12 mesures (autres paramètres) retenues, les résultats en sortie sont les suivants :

**Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements**

Paramètres	Qualité du rejet		Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Normatif	Moyen 2017	Moyen 2018	
Volume	3 150,0 m3/j	2 970,0 m3/j	/		/	/
DBO5	25,0 mg/l	21,5 mg/l	80%	98,7%	<b>87,4%</b>	100%
DCO	90,0 mg/l	86,7 mg/l	80%	92%	<b>86,3%</b>	100%
MES	35,0 mg/l	89,8 mg/l	90%	94,2%	<b>89,8%</b>	78%
NTK	10,0 mg/l	9,8 mg/l	/	86,8%	<b>84,9%</b>	100%
Pt	5,0 mg/l	2,4 mg/l	/	62,9%	<b>68,5%</b>	100%

Des rendements diminués par le problème du bassin tampon

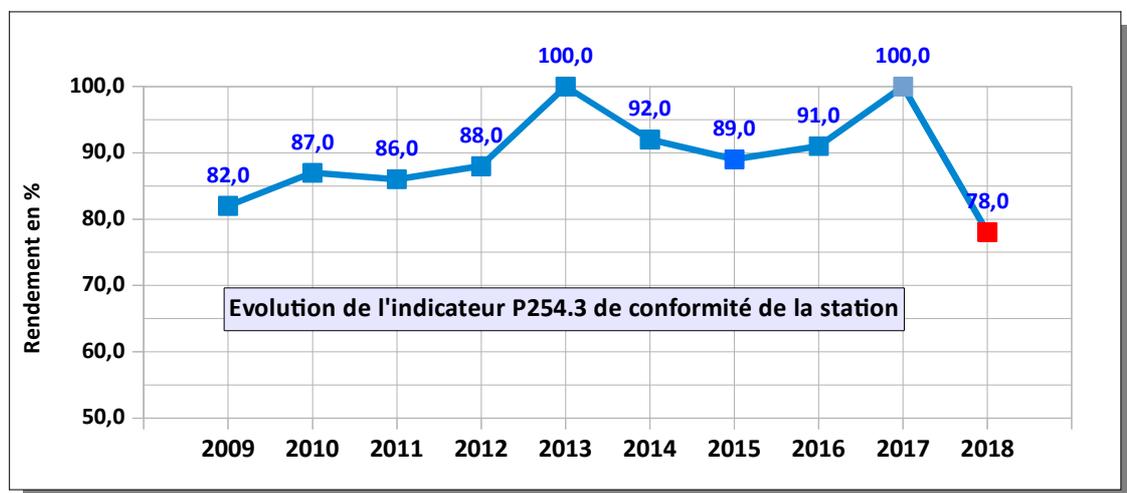
La conformité n'est mesurée que sur les bilans dans le domaine nominal de la station, à savoir 18 bilans sur 23 en 2018, les autres étant en surcharge hydraulique.

Depuis avril 2017, le nouvel arrêté de rejet monte le rendement en DCO à 80 % au lieu de 75 %, et diminue la concentration en sortie à 5 mg/l au lieu de 10 pour le phosphore. Il exige aussi des mesures complémentaires sur le milieu naturel.

En début 2018, pour la période entre février et juin, le bassin tampon a du être arrêté car le génie civil n'était plus étanche. Dans l'attente de la réparation par consolidation au moyen de butons aciers, le fonctionnement de la station a été dégradée.

Il en résulte pendant cette période le constat de 6 non conformité du rejet sur les paramètres DCO, DBO5 et MES, dont un dépassement rédhibitoire.

Ainsi, l'index P254.3 du taux de conformité de la station n'est que de 78 % contre 100 % en 2017 et 91 % en 2016. Ce paramètre évolue comme suit :



Des améliorations du traitement du phosphore

Si l'on ne retient que le fonctionnement après l'incident du bassin tampon, on retrouve sur les bilans de mai à décembre une conformité à 100 %.

La police de l'Eau demande une amélioration des conditions de collecte pour réduire les entrées d'eau parasites météoriques et de traiter le phosphore sur la station. Ce traitement est en place depuis fin 2018 avec l'ajout d'une injection de chlorure ferrique.

L'étude de la société IRH montre que les mesures d'auto-contrôle réalisées par l'exploitant sont conformes et qu'il n'y a pas de problèmes sur les mesures de débits et de pollution.

Il n'a pas été fait état de données de la Police de l'Eau pour 2018.

### IV.3 - LA FILIÈRE BOUES ET LES SOUS-PRODUITS

Comme indiquée précédemment, la filière boues retenue est celle de la déshydratation puis envoi des boues sur un centre de compostage. En raison du nouveau contrat, le délégataire a réalisé d'importants travaux d'amélioration de cette filière par la mise en place début 2017 d'une centrifugation.

On constate dans le tableau suivant que la quantité de boues sortie et surtout le taux de siccité ont favorablement progressé avec cette nouvelle installation.

Les sables et refus de dégrillage, ainsi que les graisses issues du curage des postes de refoulement et du réseau sont envoyés en centre de stockages ou en compostage.

Une filière boues par déshydratation puis compostage. L'élimination de 200,2 T de matières sèches en 2018, en diminution

	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne
<b>Boues</b>						
Tonnes de MS	220,7	237,8	224,1	250,2	200,2	226,6
Siccité	14,0%	13,8%	10,4%	16,7%	20,5%	15,1%
Volume (m <sup>3</sup> /an)	1 573	1 719	2 156	1 496	977	1 584
<b>Destination</b>						
Compostage	100%	99,9%	98,5%	100,0%	100,0%	99,7%
Autres	0,0%	0,1%	1,5%	0,0%	0,0%	0,3%
<b>Conformité</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres sous-produits</b>						
Sables (t/an)	118,6	119,4	78,2	56,2	27,8	80,0
Graisses (m <sup>3</sup> /an)	18,5	38,4	4,9	8	0	14,0
Refus de dégrillage(t/an)	17,4	17,0	16,8	18,2	12,4	16,4

La quantité de boues a diminuée en 2018 par rapport à 2017 en raison d'un surplus de traitement de boues stockées en 2016 sur l'année 2017 et des pertes de boues par la station dues au dysfonctionnement du bassin tampon une partie de l'année.

**Le taux de conformité de la filière boues est de 100 %**, car toutes les boues sont traitées selon une filière autorisée.

## V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'assainissement qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe. Une synthèse est faite en fin de document.

### V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX

Comme indiqué ci-dessus, on peut retenir les indices suivants :

- Taux de desserte (abonnés raccordables / abonnés prévus au schéma) : 100,7 %
- Taux de collecte (abonnés raccordés / abonnés raccordables) : NC
- Schéma réalisé et approuvé en 2004
- Conformité de la collecte, du traitement et de la performance des stations d'épuration : la Police de l'Eau indique pour 2015 que la station est conforme au niveau européen. Pas de données depuis mais un calcul qui conduit à 78 % en 2018

### V.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX

Les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux** est de **90** sur un total possible de 120. Ce bon résultat qui augmente par rapport à 2017 (valeur de 70/120) est obtenu par la mise à jour du SIG par le délégataire. Il ne manque plus que la parfaite connaissance des altimétries du réseau et la mise en place des plans de renouvellement des conduites.

**Le taux moyen de renouvellement** des conduites sur 5 ans est égal à **0,13 %** correspondant au 200 m renouvelés en 2013 par la collectivité et aux 600 m en 2017 et au 133 m de l'Avenue du baron Haussmann en 2018 suite à l'effondrement du réseau.

113 réclamations écrites ont été recensées (131 en 2017), ce qui conduit à un taux de réclamation de **15,04 réclamation pour 1 000 abonnés**. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2016.

100 % de conformité de la filière

Une bonne connaissance des réseaux

Des réclamations raisonnables

Il n'a pas été signalé d'abonné qui ait subi des dégâts suite à des débordements, soit un taux de **0,0 pour 1 000 habitants** (0,12/1000 en 2016 et 2017).

Il est signalé 14 secteurs qui nécessitent plus d'un curage par an. **L'indice du nombre de curage fréquent est donc de 10,05 pour 100 km de réseau** (10,18 en 2017).

## VI - LES TRAVAUX ET LES ÉTUDES

### VI.1 - LES TRAVAUX RÉALISÉS OU PRÉVUS

La collectivité et le délégataire ont réalisés de nombreux travaux en 2017-2018 pour améliorer le service, et d'autres projets sont en cours pour 2019 (les chiffres sont arrondis) :

Réalisation	Type	Localisation	Montants des travaux	Subventions
<b>2017</b>				
Collectivité	Neuf	Équipements des déversoirs d'orage	190 000 HT	133 000,00 €
	Renouvellement	Réseau de collecte	100 000 HT	
	Neuf	Réseau de collecte	100 000 HT	
	Étude	Étude des micro-polluants	30 000 TTC	Demandée
	Étude	Mesures amont/aval station	24 000 TTC	Demandée
Délégataire	Neuf	Aménagement de la filière boues	300 000 €	
	Renouvellement	3 armoires électriques de postes de refoulement		
	Renouvellement	3 pompes de postes de refoulement		
	Neuf	23 télégestion sur des postes de refoulement		
	Neuf	Traitement H2S poste de Jarry		
Renouvellement	Dégrilleur entrée			
<b>2018</b>				
Collectivité	Renouvellement	Renforcement bassin tampon de la station	11 900 HT	
	Renouvellement	Collecteur Avenue Toctoucau – 1ère phase	20 700 € HT	
Délégataire	Renouvellement	13 pompes de postes de refoulement		
	Renouvellement	1 armoire électrique de postes de refoulement		
	Renouvellement	Pompe entrée 1 STEP Mano		
	Renouvellement	2 télégestion sur des postes de refoulement		
	Renouvellement	9 x 4 régulateurs de niveau		
	Renouvellement	Racleur de surface dégraisseur		
<b>2019</b>				
Collectivité	Renouvellement	Collecteur Avenue Toctoucau – 2ème phase	110 000 € HT	
	Renouvellement	Chemisage sous complexe sportif Bouzet	60 000 € HT	
	Neuf	Unité de traitement du phosphore sur la STEP	80 000 € HT	
	Neuf	Mise en place de tabouret Av Colonel Sardou	6 000 € HT	
Délégataire	Renouvellement	11 pompes de postes de refoulement		
	Renouvellement	4 armoires électriques de postes de refoulement		
	Renouvellement	Motoréducteur turbine 2 de la STEP		

### VI.2 - LES AMÉLIORATIONS DU SERVICES

Le délégataire indique dans son RAD les suggestions d'améliorations suivantes :

- Utilisation des données sur les postes de refoulement pour rechercher l'origine des eaux parasites
- Le bassin tampon a présenté des suintements importants en début d'année 2018 avec la mise en place d'un soutènement par butons. Cependant, il n'est pas certain que cette solution soit pérenne et il serait intéressant de prévoir la construction d'un nouveau bassin tampon pour fiabiliser le fonctionnement de la stations
- L'ouvrage de clarification est sous dimensionné et le génie civil se dégrade. Il faudrait envisager une augmentation de la capacité hydraulique de la station par la création d'un nouvel ouvrage plus grand.
- Les postes de refoulement et la canalisation de refoulement des zones d'activité de Pot au Pin et Jarry deviennent sous-dimensionnés en raison de l'augmentation de l'activité sur ces secteurs. Il pourrait aussi y avoir par ricochet un besoin de renforcer le poste de Bois du Moulin en aval.

## VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

### VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

#### VII.1.1 - Préambule

Le tarif payé pour l'assainissement collectif par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et la TVA. Ces factures sont calculées en fonction de la consommation d'eau potable.

Chaque abonné paye deux factures d'assainissement collectif par an :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente;
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Pour les abonnés non raccordés au collectif, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est assuré par la commune en régie.

Il est rappelé que la redevance d'assainissement peut s'appliquer à partir de la mise en service du réseau desservant un abonné, que celui-ci ait réalisé ou non la partie privée de son branchement. Après 2 ans, l'absence d'un raccordement conforme peut entraîner un doublement de la redevance (Article L35-5 du Code de la Santé Publique).

En 2012, le taux de TVA du service assainissement est passé de 5,5 % à 7 % alors que celui du service de l'eau n'a pas changé. Ce taux a de nouveau augmenté à 10 % en 2014.

#### VII.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Lors de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2018, la commune a fixé les tarifs suivants :

	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	0,00 €/an	0,00 €/an	0,00 €/an	/	0,00 €/an
Consommation	0,1400 €/m3	0,1400 €/m3	0,1400 €/m3	0,00%	0,0000 €/m3

On constate donc un maintien d'un tarif unique, sans part fixe, de la part communale.

#### VII.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant à la Commune. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires. Les montants ont été modifiés par le nouveau contrat entré en vigueur début 2016. En particulier, il n'y a plus qu'une seule classe de consommation.

Le jeu des index fait baisser le prix d'environ 1 % entre 2016 et 2018 mais il remonte en 2019.

En conséquence les tarifs de la part exploitant sont :

	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Prix au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	17,04 €/an	17,00 €/an	17,44 €/an	2,59%	0,44 €/an
Consommation	0,6140 €/m3	0,6160 €/m3	0,6290 €/m3	2,11%	0,0130 €/m3

#### VII.1.4 - Les taxes

Le service de l'Assainissement subit en 2012 une hausse de la TVA qui passe de 5,5 % à 7 %, puis une seconde hausse à 10 % en 2014.

La "Redevance Préservation" et la "Contre Valeur Pollution" perçues par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux sont prélevées sur la facture d'eau potable, même si elles concernent en partie l'assainissement.

Deux factures par an pour le service de l'assainissement

Pas d'augmentation de la part communale depuis des années

Des tarifs simplifiés par le nouveau contrat et en baisse pour 2017

Une augmentation de la TVA à 7 % en 2012 et à 10 % en 2014

Depuis 2007, s'ajoute une nouvelle taxe de "Modernisation des réseaux de collecte" qui est stabilisé à 0,25 €/m<sup>3</sup> depuis 2017

### VII.1.5 - Récapitulatif

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Variation en % 2018/2017	Variation en % 2019/2018
<b>Part collectivité</b>					
Abonnement	0,00 €/an	0,00 €/an	0,00 €/an	/	/
Consommation	0,1400 €/m <sup>3</sup>	0,1400 €/m <sup>3</sup>	0,1400 €/m <sup>3</sup>	0,00%	0,00%
<b>Part exploitant</b>					
Abonnement	17,04 €/an	17,00 €/an	17,44 €/an	-0,23%	2,59%
Consommation	0,614 €/m <sup>3</sup>	0,616 €/m <sup>3</sup>	0,629 €/m <sup>3</sup>	0,33%	2,11%
<b>Taxes et redevances</b>					
TVA	10,00%	10,00%	10,00%		
Redevance pollution	0,2450 €/m <sup>3</sup>	0,2500 €/m <sup>3</sup>	0,2500 €/m <sup>3</sup>	2,04%	0,00%

En 2017, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an, un prix global de 150,61 € TTC, soit 1,26 €/m<sup>3</sup>

En 2018, une faible augmentation due à l'Agence de l'Eau pour un prix de 1,26 €/m<sup>3</sup>

En 2019, l'augmentation contractuel de la part Déléataire produit une augmentation de 1,45 % pour un montant de la facture 120 m<sup>3</sup> de 153,69 € ttc, soit 1,28 €/m<sup>3</sup>

#### Facture type pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an

	Prix janvier 2018	Prix janvier 2019	Variation en %	Montant en € / m <sup>3</sup>
<b>Part collectivité</b>				
Abonnement	0,00 €	0,00 €	/	0,00 €
Consommation	16,80 €	16,80 €	0,00%	0,14 €
<b>Part exploitant</b>				
Abonnement	17,00 €	17,44 €	2,59%	0,15 €
Consommation	73,92 €	75,48 €	2,11%	0,63 €
<b>Sous total hors taxes</b>	<b>107,72 €</b>	<b>109,72 €</b>	<b>1,86%</b>	<b>0,91 €</b>
<b>Taxes et redevances</b>				
Redevance Pollution	30,00 €	30,00 €	0,00%	0,25 €
<b>TOTAL</b>				
TOTAL Eau hors TVA	137,72 €	139,72 €	1,45%	1,16 €
TVA à 10%	13,77 €	13,97 €	1,45%	0,12 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>151,49 €</b>	<b>153,69 €</b>	<b>1,45%</b>	<b>1,28 €</b>

**Le prix moyen de l'assainissement pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an est de 1,28 €/m<sup>3</sup> TTC (1,16 €/m<sup>3</sup> HT), soit un total TTC de 153,69 €/an**

Ce tableau montre que la variation du prix de l'assainissement est de 1,86% pour le cumul des parts collectivité et exploitant, mais que la modification des redevances de l'Agence de l'Eau conduit à une variation totale de 1,45% par rapport à l'année précédente

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 15,9 %

En 2016, on observe la modification du tarif résultant du nouveau contrat.

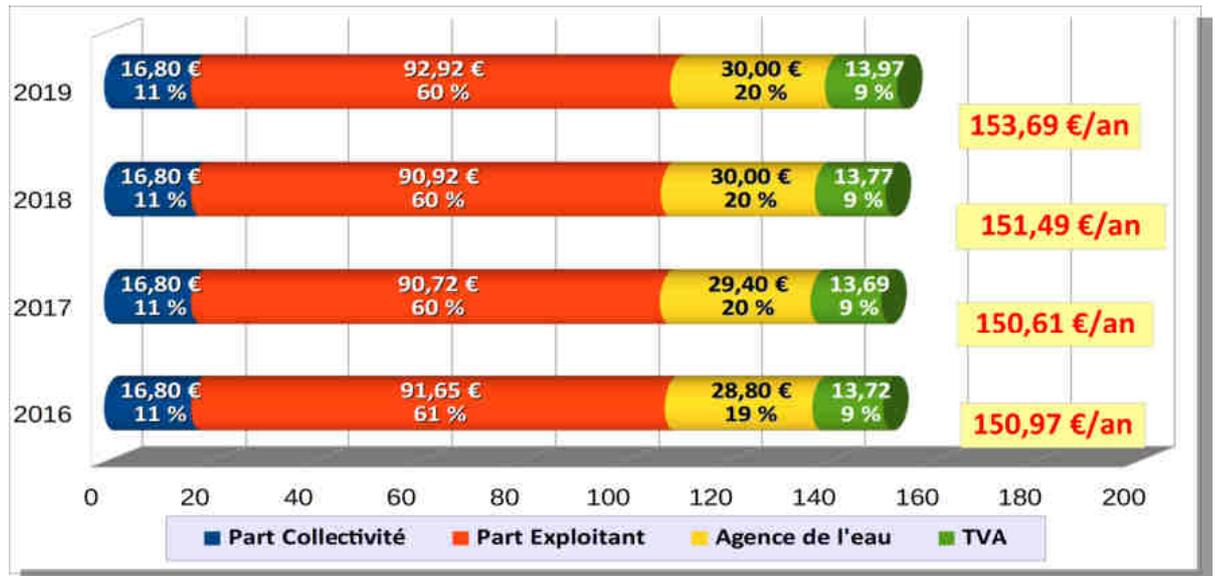
En 2017, la baisse de la rémunération du délégataire est compensée par l'augmentation de la taxe de l'Agence de l'Eau. En 2018, une faible hausse de moins de 1 euro pour 120 m<sup>3</sup>.

En 2019, une faible augmentation pour atteindre 153,69 € TTC annuel pour 120 m<sup>3</sup>, soit un prix de l'eau (part assainissement) de 1,28 €/m<sup>3</sup>.

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau est présentée à la page suivante :

**Composant d'une facture assainissement de 120 m<sup>3</sup>/an**

60 % du prix de l'assainissement revient au délégataire, 20 % pour l'Agence de l'Eau et seulement 11 % pour la Collectivité



On constate que 60 % du prix de l'assainissement résulte du tarif du délégataire et que la redevance de l'Agence de l'Eau représente près du double de celle de la collectivité.

En ajoutant la redevance assainissement 2019 à la part eau potable (160,96 €/an/120 m<sup>3</sup>), le prix moyen TTC du m<sup>3</sup> en 2019 pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> est de 2,622 €/m<sup>3</sup> (total annuel de 314,65 € TTC).

Le prix moyen indiqué par l'Agence de l'Eau Adour Garonne est de 3,96 €/m<sup>3</sup> (données 2015) et il est de 4,06 €/m<sup>3</sup> pour l'ensemble de la France (SISPEA, donnée 2017).

La facture globale eau + assainissement se décompose ainsi :

**Composant d'une facture eau + assainissement de 120 m<sup>3</sup>/an**

Un montant annuel de la facture eau + assainissement en 2018 de 120 m<sup>3</sup> est de 310,67 € TTC, soit un prix de 2,589 €/m<sup>3</sup>

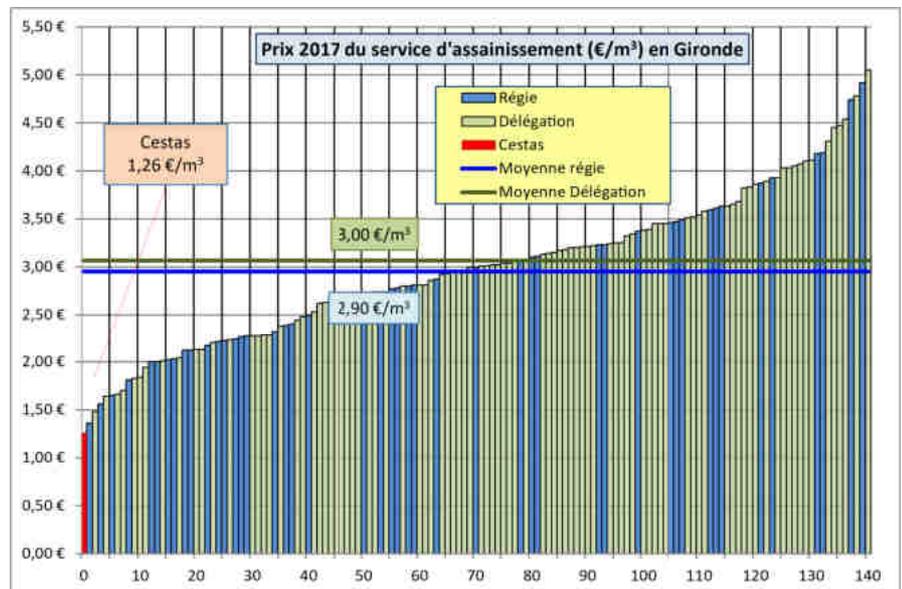
En 2019, elle atteint 314,65 € TTC pour un prix moyen de 2,622 €/m<sup>3</sup>



Le graphique ci-contre montre que le tarif de l'eau assainie sur la Commune de Cestas est la moins chère de la Gironde

Il se situe à moins de la moitié du tarif moyen des autres collectivités.

Le prix de l'assainissement le plus bas de la Gironde



**VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE****VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement**

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2017 du service peuvent être estimées dans le tableau suivant :

	Commune		Exploitant		
	Théorique	Selon RAD	Théorique	Selon RAD	
Nombre d'abonnés	7 513		7 513		
Volume vendu	922 238 m3		922 238 m3		
Prix abonnement	0,00 €/an		17,00 €/an		
Prix moyen au m3	0,1400 €/m3		0,6140 €/m3		TOTAL
Recettes Part Fixe	0 €	0 €	127 721 €	125 157 €	125 156,89 €
Recettes Consommation	129 113 €	122 101 €	566 254 €	554 886 €	676 987,11 €
<b>Total</b>	<b>129 113 €</b>	<b>122 101 €</b>	<b>693 975 €</b>	<b>680 043 €</b>	<b>802 144,00 €</b>
Rappel 2017		132 312 €		730 486 €	862 798,00 €
Différence 2016/2017		-10 211 €		-50 443 €	-60 654 €

Une diminution des recettes de la collectivité et de celles du délégataire en raison de la baisse du volume vendu

*Nota* : Ces chiffres ne correspondent pas au compte administratif qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant.

On constate une diminution des recettes du délégataire et de la collectivité en raison de l'évolution des abonnés et des volumes vendus.

**VII.2.2 - Compte administratif**

Conformément au compte administratif voté par le Conseil Municipal, on peut retenir le bilan financier suivant :

		Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2018	Dépenses	108 663,35 €	130 844,53 €	239 507,88 €
	Recettes	177 045,49 €	236 756,90 €	413 802,39 €
	Balance	68 382,14 €	105 912,37 €	174 294,51 €
Report exercice 2017		297 210,99 €	258 372,89 €	555 583,88 €
Résultat cumulé au 31/12/2018		365 593,13 €	364 285,26 €	729 878,39 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)		8 548,00 €		8 548,00 €
Clôture exercice 2018		357 045,13 €	364 285,26 €	721 330,39 €

Un compte administratif équilibré permettant des investissements

Ce résultat positif permet d'envisager des investissements dont l'adaptation des réhabilitations de réseaux si nécessaire.

**VII.2.3 - Évolution de la dette**

En fonction des éléments du compte administratif 2016, on obtient les données suivantes :

Année	2017	208	Variation
Encours de la dette	373 148,62 €	334 052,34 €	-10,5%
Remboursement annuel	41 076,79 €	41 534,07 €	1,1%
dont capital	38 392,24 €	39 096,29 €	1,8%
dont intérêts	2 684,55 €	2 437,78 €	-9,2%
Nombre d'abonnés	7 431	7 513	1,1%
Dette par abonnés	50,22 €	44,46 €	-11,5%
Remboursement annuel par abonné	5,53 €	5,53 €	0,0%

Un service peu endetté. Une dette par abonné de seulement 44 € et un remboursement de 5,69 € par abonné et par an

Le tableau ci-dessus intègre deux avances de l'Agence de l'Eau remboursables sur 15 ans sans intérêts. On constate donc une baisse sensible du remboursement de la dette.

**Une dette en diminution en 2015 et 2016 et se stabilisant à 41 000 €/an jusqu'en 2025**

Deux emprunts se sont arrêtés en 2015 et un autre emprunt en 2016. La dette par abonnée et le remboursement annuel par abonné est très faible.

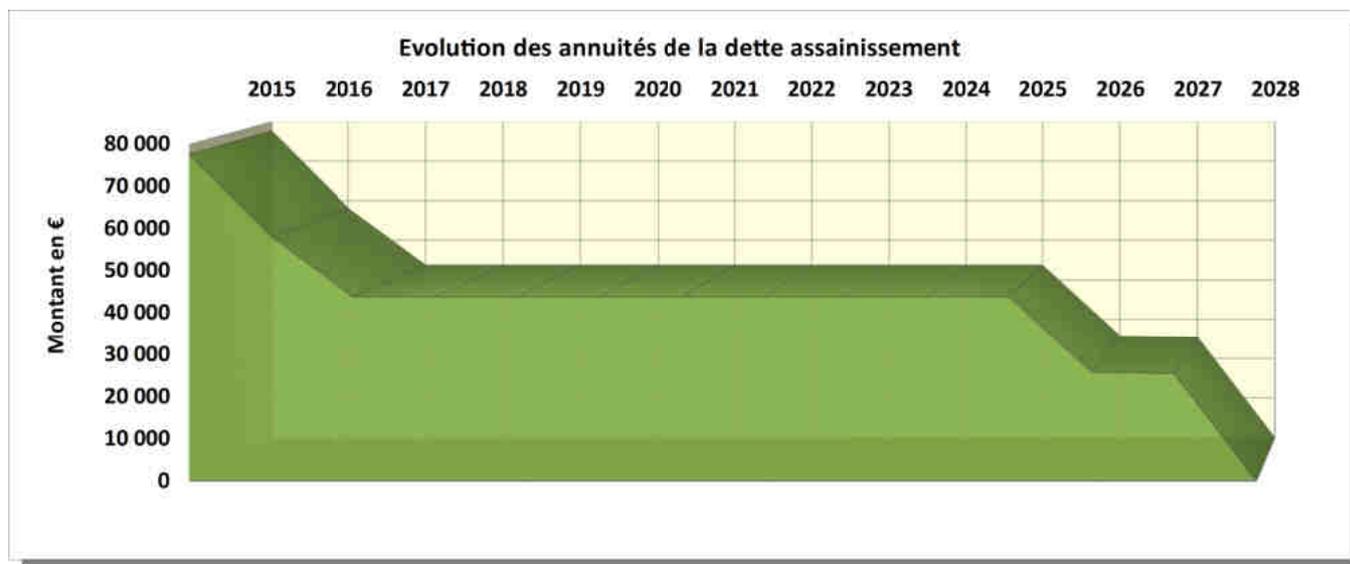
**La durée (théorique) d'extinction de la dette est inférieure à 3 ans**

**Le prix de l'assainissement actuel est donc cohérent avec les charges financières du service.**

L'état de la dette est détaillé ci-dessous.

N°	Année début	Banque	Durée	Type taux	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2018		
										Capital	Intérêts	Annuité
404	2002	CRCA	25 ans	Var.	4,68	9	2027	243 900,00 €	116 664,61 €	12 267,82 €	1 418,26 €	13 686,08 €
405	2005	CE Aqu.	20 ans	Var.	1,65	7	2025	330 000,00 €	150 214,77 €	18 954,23 €	0,00 €	18 954,23 €
407	2012	CDC	15 ans	Var.	2,09	9	2027	100 000,00 €	56 666,84 €	6 666,64 €	1 019,52 €	7 686,16 €
406	2011	Ag. Eau	15 ans	Fixe	0	8	2026	5 434,20 €	2 898,24 €	362,28 €	0,00 €	362,28 €
408	2012	Ag. Eau	15 ans	Fixe	0	9	2027	12 679,80 €	7 607,88 €	845,32 €	0,00 €	845,32 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>								<b>692 014,00 €</b>	<b>334 052,34 €</b>	<b>39 096,29 €</b>	<b>2 437,78 €</b>	<b>41 534,07 €</b>

On constate une baisse jusqu'en 2017 pour passer à environ 41 000 € d'annuité au lieu de 78 000 € en 2015. Ce plateau se poursuit jusqu'en 2025 puis on observe une chute brutale des emprunts qui s'arrêteront en 2028 (hors nouvel emprunt ou avance).



## VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA. Les calculs sont fournis dans l'annexe jointe.

Code fiche	Intitulé	Unité	Valeurs 2017	Valeurs 2018	Valeurs ONEMA 2017
<b>A - Indicateurs descriptifs du service</b>					
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	15 902	15 928	/
D202.2	Autorisation de déversement industriel	U	6	6	/
D203.0	Quantité de boues	T MS	250,2	200,2	/
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (n+1)	€ / m3	1,26	1,28	2,27
<b>B - Indicateurs de performance</b>					
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	%	99,6	100,0	94,6
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	X / 120	70	90	87,6
P203.3	Conformité de la collecte	%	100	NR	98,2
P204.3	Conformité des équipements des stations	%	100	NR	97,9
P205.3	Conformité de la performance des stations	%	100	NR	97,7
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	%	100,0	100,0	91,8
P207.0	Montant des abandons de créance	€/m <sup>3</sup>	0,000	0,000	0
P251.1	Taux de débordement (pour 1 000 habitants)	Nb/1000	0,13	0,00	0,08
P252.2	Points de curage fréquent (pour 100 km)	Nb/100	9,45	10,05	0,44
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	%	0,12	0,13	0,28
P254.3	Taux de conformité des stations acte individuel	%	100	78	94
P255.3	Indice de connaissance des rejets	X / 120	110	110	66
P256.2	Durée d'extinction de la dette	an	2,8	1,6	6,4
P257.0	Taux d'impayés	%	0,50%	0,79%	2,31
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	Nb/1000	17,6	15,0	2,62

Références : données ONEMA 2016 : valeurs sur synthèse nationale de services de taille similaire

Un service de l'assainissement collectif de bonne qualité avec beaucoup d'indices meilleurs que la moyenne nationale. Un prix de l'assainissement faible.

Ces indices sont globalement meilleurs que ceux de l'année précédente et seulement très peu d'indices sont en dessous des valeurs moyennes de l'ONEMA.

- Les résultats sur le système de collecte et la qualité de traitement sont bons ; Il faut cependant réduire les entrées d'eaux parasites, surtout liées à la pluviométrie. Il faut aussi fiabiliser le traitement du phosphore.
- Les problèmes liés au bassin tampon ont fait chuté les rendements et la conformité à l'arrêt de rejet
- Le taux de renouvellement est faible mais les travaux prévus en vont le faire remonter
- L'indice de connaissance des rejets a augmenté fortement en raison des équipements installés sur les déversoirs et trop plein des postes de refoulement
- Le taux de débordement est repassé à 0
- La durée d'extinction de la dette est faible même si le niveau de remboursement ne baissera plus avant quelques années ;
- Le taux de réclamations et le taux d'impayés restent acceptables, montrant une bonne qualité du service.
- Le prix de l'assainissement est peu élevé, même après la passation du nouveau contrat qui est plus exigeant

Si l'on rajoute le prix de l'eau potable, le prix moyen TTC du m<sup>3</sup> en 2018 pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> est de 2,62 €/m<sup>3</sup> (total annuel de 314,65 € TTC), à comparer avec le montant moyen de 3,96 €/m<sup>3</sup> indiqué par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (données 2015). En 2015, avant les changements de contrat, il était de 2,54 €/m<sup>3</sup> pour un total de 305,12 € TTC.

La commune de Cestas bénéficie du tarif le plus bas de Gironde pour ce qui concerne son service d'assainissement collectif.

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

## FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

Collectivité : **Commune de Cestas**  
 Service : **Assainissement Collectif**  
 Année : **2018**

### A - Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

#### 1 - Taux de desserte - P201.1

Nombre d'abonnés du service : **7 513** Ratio AEP : 2,12 hab / abonné  
 Nombre d'habitants desservis : 15 928 (Estimation d'après ratio AEP)  
 Nombre potentiel d'abonnés : 7 460 (Selon schéma d'assainissement approuvé le 23/09/2004)  
**Le taux de desserte est de : 100,7%** (99,6 % en 2017)

#### 2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées - P202.2

##### A - Plan des réseaux (sur 15 points)

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance  
 Plan mis à jour annuellement

##### B - Inventaire des réseaux (sur 45 points)

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour  
 Matériaux et diamètre connus (% de connus)  
 Date de pose (% linéaire connu)

##### C - Compléments (si A + B > 40 - sur 60 points)

Altimétrie de la moitié du réseau  
 Altimétrie au-dessus de 50%  
 Localisation des ouvrages annexes  
 Mise à jour inventaire équipements électromécanique  
 Précision nombre de branchements par tronçon de réseau  
 Récapitulatif et localisation des interventions  
 Programme pluriannuel des inspections et réparations  
 Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
<b>TOTAL A</b>			<b>15</b>
10	X		10
0 à 5	95%		5
0 à 15	52%		10
<b>TOTAL A+B</b>			<b>40</b>
10		X	
0 à 5	45%		0
10	X		10
10		X	
<b>TOTAL</b>			<b>90</b>

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eaux usées est de 90 sur 120

L'indice de l'année 2017 était de : 70 sur 120

#### 3 - Conformité de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Schéma d'assainissement : Réalisé : Oui Approuvé : Oui (en 2004)  
 Pollution de la zone collective : 948,91 kg/j de DBO5 (base 60 g / abonné potentiel)  
 Pollution industrielle :

**TOTAL 948,91 kg/j de DBO5 2018 2017**

Existence d'un traitement respectant les articles R2224-10 à R2224-14 : **Oui** *Oui*

Existence d'une surveillance respectant l'article R2224-15 : **Oui** *Oui*

(Données 2015 - Courrier 25 mai 2016)	Conformité collecte (P203.3)	Conformité traitement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)	Total
Station de Mano	NR	NR	NR	NR

*Nota* : ces données sont fournies par la Police de l'Eau. NR : non renseigné par la Police de l'Eau

**4 - Indices réseaux de collecte**

Nombre de kilomètre de réseau : 139,26 km (137,5 km en 2017)

	2018	2017	2016	2015	2014	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	<b>0,130</b>	0,600	0,000	0,000	0,200	0,186

Nombre de demande d'indemnisation suite à débordement : 0

Point du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions : 14

	2018	2017	
<b>Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans</b>	<b>0,13%</b>	0,12%	P253.2
<b>Taux de débordement pour 1 000 habitants</b>	<b>0,00</b>	0,13	P251.1
<b>Taux de curage fréquent pour 100 km</b>	<b>10,05</b>	10,18	P252.2

**5 - Indice sur les ouvrages de traitement**

Production théorique de boues : 270,8 t MES (17 kg MES/ eq.hab / an) abonnés : 7 513

Production réelle de boues : 200,2 t MES soit 73,94 % (93 % en 2017)

Filière boues : Déshydratation et compostage

Conformité de la filière : **Oui**

Boues éliminées par la filière : 200,2 t MES

Nombre de bilans réalisés : 24

Bilans conformes : **18**

Bilans dans domaine de garantie : **23**

Bilans conformes dans DTG : **18**

	Auto	Conformité	Taux
Mano	24	18	75,0%

	2018	2017
<b>Taux de conformité de la filière boues</b>	<b>100,0%</b>	100,0%
Taux global de conformité de la station (tous les bilans)	75,0%	100,0%
<b>Taux de conformité station &gt; 2 000 eqhab dans DTG (P254.3)</b>	<b>78,3%</b>	100,0%

**6 - Indices de connaissance des rejets au milieu naturel - P255.3**

Nombre de points de déversements : 12

**a - Indices de Base**

Identification des points de rejets potentiels (déversoir)

Evaluation du bassin amont aux déversements

Témoins des moments et importance des déversements

Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets

Existence d'un rapport des dispositions de surveillance

Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
20	X		20
10	X		10
20	X		20
30	X		30
10	X		10
10		X	
<b>TOTAL</b>			<b>90</b>

**b - Indices complémentaires si a > 80**

Evaluation des rejets pluviaux en pseudo séparatif

Suivi pluviométrie et rejets pluviaux en unitaire

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10		X	
10	X		10
<b>TOTAL</b>			<b>10</b>

**L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de 100 sur 120**

L'indice de l'année 2017 était de : 100 sur 120

**7 - Indices liés au fonctionnement du service**

Nombre d'abonnés domestiques : **7 513** abonnés  
 Nombre de réclamation : **113** réclamations  
 Nombre de nouveaux branchements : **51** nouveaux branchements

	2018	2017	
<b>Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés</b>	<b>15,04</b>	17,63	P258.1

**8 - Indices financiers**

Nombre d'abonnés : 7 513      Consommation : 0,1400 €/m3      Pessac  
 Montant abonnement : 0,00 €/an      Volume consommé : 922 238 m3      62 655 m3

Recettes Assainissement Collectif		Dépenses Assainissement Collectif	
Vente d'eau et taxes :	182 422,89 €	Frais généraux :	4 211,43
Produits financiers :		Charge du personnel :	
Subventions d'exploitation :	17 336,00 €	Intérêts de la dette :	2 331,72
Recettes d'investissement :	52 744,11 €	Capital de la dette :	39 096,29
Report année 2017 :	555 583,88 €	Immobilisation :	32 569,05
Divers :		Divers :	
<b>TOTAL Recettes :</b>	<b>808 086,88 €</b>	<b>TOTAL Dépenses :</b>	<b>78 208,49 €</b>
<b>Bilan : 729 878,39 €</b>		<b>Reste à réaliser : 8 548,00 €</b>	
<b>Clôture :</b>		<b>721 330,39 €</b>	

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2018	2017	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	334 052,34 €	373 148,62 €	-39 096,28 €	-10,5%
Recettes totales	252 503,00 €	304 491,16 €	-51 988,16 €	-17,1%
Dépenses totales	78 208,49 €	208 256,82 €	-130 048,33 €	-62,4%
Capital remboursé	39 096,29 €	38 392,25 €	704,04 €	1,8%
Amortissements	124 301,38 €	121 859,00 €	2 442,38 €	2,0%

	2017		2017
Montant des factures impayées (année n-1):	21 617 €	Montant n-1	2 721 441 €
Montant des abandons de créances : 5 dossiers	196,61 €	Volume n-1	922 238 m3
			17 170 €
			226 €

	2018	2017
<b>Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé</b>	<b>213 391 €</b>	134 627 €
<b>Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute</b>	<b>1,6 ans</b>	2,8 ans
<b>Taux d'impayés (P257.0)</b>	<b>0,79%</b>	0,50%

**9 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008**

Code fiche	Intitulé	Valeur
<b>A - Indicateurs descriptifs du service</b>		
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	15 928
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	6
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	200,2 t MES / an
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (année n+1)	1,26 €/m3
<b>B - Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	100,7%
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	90 sur 120
P203.3	Conformité de la collecte	NR
P204.3	Conformité des équipements des stations	NR
P205.3	Conformité de la performance des stations	NR
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	100,0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	0,0001 €/m3
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	0,00
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	10,05
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	0,13%
P254.3	Taux de conformité des stations > 2 000 eqhab	78,3%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	100 sur 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette	1,6 ans
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	0,79%
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	15,04

# Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

**Édition 2019**  
CHIFFRES 2018

# L'agence de l'eau vous informe



paie le service d'eau potable et de dépollution des eaux usées



**COMMUNES**  
responsables du service d'eau potable et d'assainissement et de l'état des rivières



**l'agence de l'eau**  
redistribue l'argent sous forme d'aides en finançant des actions prioritaires pour la protection de l'eau.

reversent la part de la facture d'eau des ménages (en moyenne 20 % de la facture d'eau)



paient l'impôt sur l'eau de type "pollueur-payeur"

**AUTRES**  
industriels, agriculteurs hydroélectriciens, pêcheurs...

## LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 € TTC/m<sup>3</sup> (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

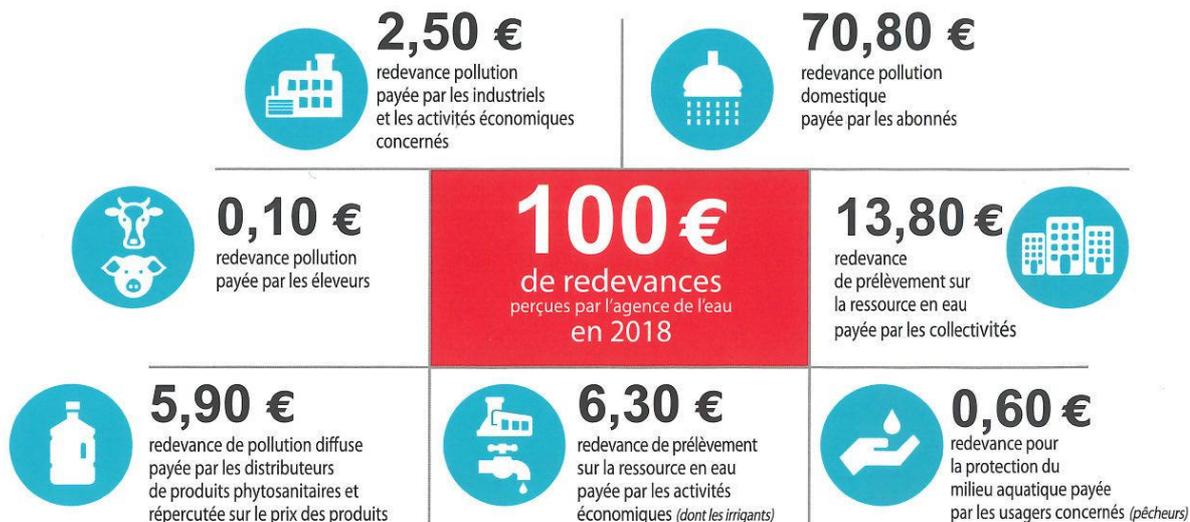
## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

# QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2018, le montant global des redevances de l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 245 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

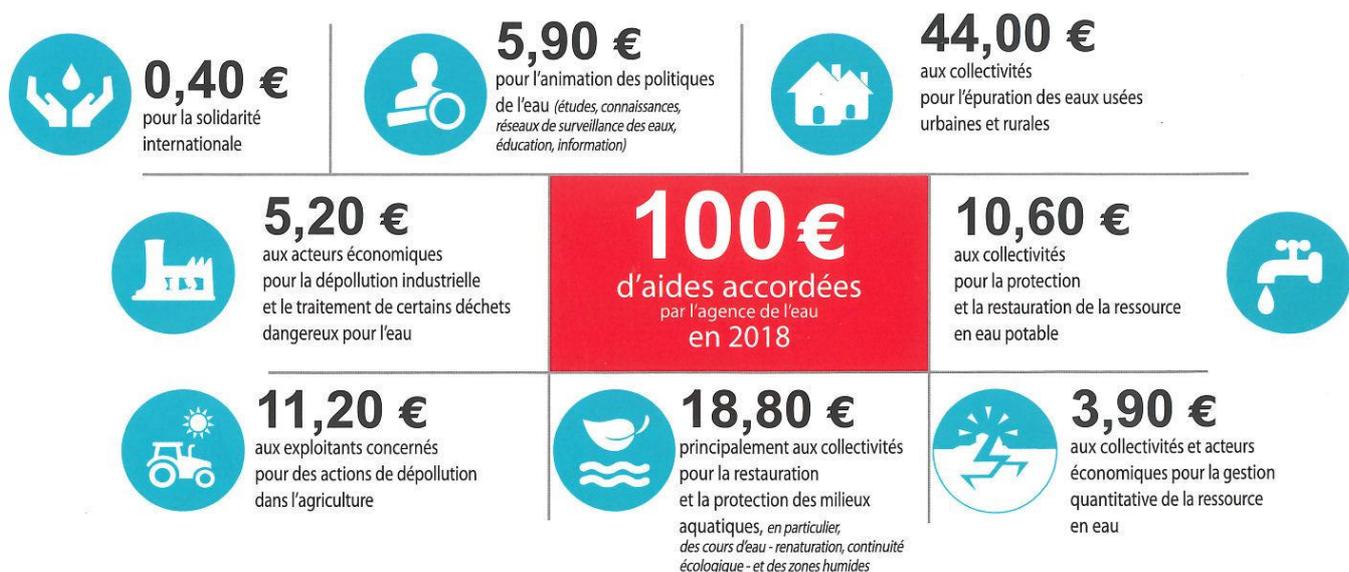


## Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2018 ?

## LES AIDES DE L'AGENCE\*

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales... ) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2018, elles ont représenté 347 M€ environ.



## Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2018 ?

\* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat, le financement des opérateurs de la biodiversité (AFB, parcs nationaux et ONCFS) et le fonctionnement de l'Agence.

# EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

## POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

## POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permettra :

- La réduction des rejets de plus de 165 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).

En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

## POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

- 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable,
- 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées,
- A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

## POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

## AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

- Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives),
- Le bassin compte 81 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitaient : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

## POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



PROGRAMME  
2013/2018

## BILAN DU 10<sup>ème</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2018

DE L'AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



# L'agence de l'eau Adour-Garonne

## La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne  
90 rue du Férétra  
CS 87801  
31078 Toulouse cedex 4

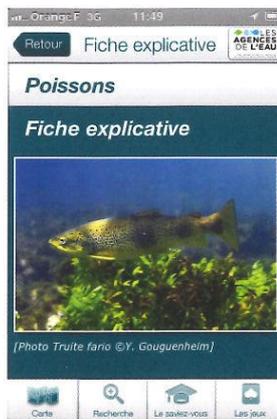
Tél. 05 61 36 37 38  
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité  
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



@Adour\_Garonne

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)  
© mars 2019, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Dancourt, N. Leblanc.



## La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement  
Flashez directement le QRCode  
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

